



**Introduction**

- I. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fondement du PLUi de Dinan Agglomération
- II. Des enjeux forts pour l'élaboration du PLUi de Dinan Agglomération
- III. Garantir à Dinan son rôle de pôle de vie
- IV. Engager une politique de développement ambitieuse sur les pôles littoraux : pour une vie à l'année sur un territoire animé

**Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération**

- I. Capitaliser sur les richesses environnementales du territoire
- II. Accompagner les évolutions des paysages emblématiques et ordinaires
- III. Asseoir le développement urbain sur la qualité paysagère
- IV. Considérer le tourisme comme un objectif de développement autant qu'un cadre de valorisation pour le territoire

**Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire**

- I. Conforter l'équilibre territorial
- II. Renforcer la place des centralités au sein des communes
- III. Promouvoir des formes urbaines qualitatives, et questionner la densité
- IV. Favoriser un territoire des courtes distances
- V. Engager le parc bâti dans une transition énergétique et numérique

**Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre**

- I. Favoriser l'entreprenariat sur Dinan Agglomération
- II. Hiérarchiser les zones d'activités dans une logique de clarification de la stratégie communautaire
- III. Inscrire le développement économique dans un cadre de consommation d'espace maîtrisé
- IV. Garantir un développement commercial qualitatif et diversifié
- V. Valoriser l'agriculture en tant qu'activité économique structurante
- VI. S'engager vers un développement des transports et de la multimodalité favorisant les déplacements communautaires

**Chapitre 4 : Assurer un développement démographique et économique intégrateur d'une gestion durable des ressources et des risques**

- I. Maîtriser la ressource en eau dans tous ses usages
- II. Limiter la production de déchets et valoriser la ressource
- III. Développer les filières d'énergies renouvelables comme ressources locales
- IV. Garantir un cadre de vie de qualité en préservant les biens et la population face aux risques, nuisances et pollutions

**Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain**

- I. Adopter une stratégie de répartition territoriale adaptée
- II. Permettre et favoriser les parcours résidentiels choisis

**Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants**

- I. Recréer les conditions d'attractivité en répondant aux attentes en matière de qualité de logement et de cadre de vie
- II. Lutter contre la dégradation du parc de logements existants

**Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous**

- I. Définir des objectifs de production sociale ambitieux et répartis sur le territoire
- II. Prendre en compte les publics spécifiques

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil à s'exprimer sur les orientations générales du PADD venant d'être présentées. Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et n'émet aucune observation.

**Réunion du Lundi 04 Décembre 2017**  
**2017/014**

*Séance du 04 Décembre 2017 n° 2017-14-02* **Objet : Curage des fossés et parages des accotements**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de curage de fossés et de parage d'accotements et présente les devis qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré :

1. Décide de confier ces travaux à l'entreprise EURL Michel SAUVAGE de Guenroc pour un montant TTC de 1691.76€.
2. Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions, signer le devis et tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**Questions diverses**

**Redynamisation du Centre Bourg - Aménagement de la place de l'église \***

**Rénovation bâtiment accès PMR dit « Le Petit Presbytère »**

M. le Maire fait part de l'avancement des travaux, et de la rencontre qu'il a eu avec M. Eric AUBRY de l'ATD et M. Julien FILOCHE de l'ADAC afin de faire le point sur les prochaines phases de travaux.

M. FILOCHE doit faire parvenir avant le 12 décembre, date de la prochaine réunion de conseil un compte-rendu de cette réunion.

**HLM de la Rance**

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Nicolas RAMBAUD, responsable des relations institutionnelles auprès des HLM de la Rance.

Concernant le projet de construction de pavillons dans le lotissement Domaine Pierre DUTHILLEUL, le permis de construire sera déposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

L'organisme a également été sollicité pour une possibilité d'intervention en centre bourg.

**Résidence Les Granits**

M. le Maire signale que le permis de construire déposé pour le lot n° 11 (celui jouxtant le Bar des Sports) a été accordé, l'acte de vente du terrain sera signé le vendredi 8 décembre 2017 chez M<sup>o</sup> KERHARO.

**Médaille de la Commune**

M. le Maire signale que les communes peuvent décerner « La Médaille de la Commune » destinée à récompenser des faits marquants comme l'acte de bravoure, un service, le bénévolat, un acte remarquable... effectués par un ou des habitants de la commune.

Il propose de mettre en place cette récompense, de définir les conditions d'obtention de la « Médaille de la Commune ».

Des devis vont être demandés pour l'acquisition de quelques médailles personnalisées à l'effigie de la commune.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée,

La séance est levée à 22 h 15.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jérémy DAUPHIN

**Réunion du Lundi 04 Décembre 2017**  
**2017/014**

*Séance du 04 Décembre 2017 n° 2017-14-01* **OBJET : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

*Séance du 04 Décembre 2017 n° 2017-14-02* **Objet : Curage des fossés et parages des accotements**

**Questions diverses**

**Redynamisation du Centre Bourg - Aménagement de la place de l'église \* Rénovation bâtiment accès PMR dit « Le Petit Presbytère »\*HLM de la Rance\*Résidence Les Granits\*Médaille de la Commune.**

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>			